

**RÉPONSES D'EGQ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À AU  
PROJET D'INVESTISSEMENTS BOURGEAU NORD**

---

**COÛTS DU PROJET**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0005, p. 6;
  - (ii) Pièce B-0005, p. 12;
  - (iii) Pièce B-0005, p. 8;
  - (iv) Pièce B-0006;
  - (v) Dossier R-4303-2025, pièce B-0018.

**Préambule :**

(i) « Cette approche permettra à EGQ de minimiser les coûts du projet et de limiter l'interruption de l'alimentation des clients concernés au seul jour du remplacement de leur branchement respectif. L'ancienne conduite en plastique de type Aldyl-A, de même que les anciens branchements, seront ensuite abandonnés une fois les travaux complétés. Cette mesure vise à réduire les risques pour la sécurité, à assurer la fiabilité du service à la clientèle et à soutenir une gestion responsable des investissements du distributeur. » [nous soulignons]

(ii) « Tel que mentionné précédemment, la réalisation du Projet permettra d'assurer la pérennité de l'alimentation au gaz naturel des clients situés sur le tracé du Projet ainsi que la sécurité et l'intégrité du réseau gazier. Le Projet n'aura aucun impact sur la qualité de desserte du reste de la clientèle actuelle. De plus, le remplacement des branchements contribuera à réduire de façon significative la probabilité d'interventions urgentes, tout en limitant les coûts opérationnels qui y sont associés, en cohérence avec la stratégie du distributeur visant l'élimination graduelle des infrastructures en plastique de type Aldyl-A. [...] » [nous soulignons]

(iii) « Enbridge Gaz Québec fait systématiquement appel à un entrepreneur spécialisé pour la réalisation de ses projets. Le présent projet, de type « 3R » (relocalisation, remplacement et renforcement), requiert, pour l'établissement des coûts liés aux travaux, une analyse plus complète et rigoureuse tenant compte des caractéristiques propres au projet ainsi que des coûts associés au matériel utilisé. Ainsi, EGQ a établi les coûts associés aux travaux de remplacement des conduites et des branchements, inscrits sous la rubrique « Services entrepreneurs », selon cette méthodologie. » [nous soulignons]

(iv) EGQ présente les analyses financières du Projet.

(v) EGQ présente sa Stratégie relative à la gestion de l'intégrité des actifs.

**Demandes :**

1.1 Veuillez élaborer sur les coûts des branchements abandonnés (référence (i)).

**Réponse 1.1 :**

Les coûts associés à l'abandon des branchements existants représentent l'ensemble des activités requises pour réaliser l'abandon sécuritaire des installations existantes conformément aux procédures d'Enbridge Gaz Québec (ci-après « EGQ ») et aux exigences applicables, notamment celles découlant de la norme CSA Z662. Les pratiques applicables comprennent notamment la coupure et l'obturation (« Cut and cap ») des conduites ainsi que les autres activités requises pour assurer la mise hors service sécuritaire des infrastructures. Le coût des branchements abandonnés est estimé à 10 % du coût total pour les remplacements des branchements, soit approximativement 79 000 \$.

Ces coûts sont intégrés à l'estimation des coûts du Projet ainsi que dans l'analyse financière déposée au soutien de la présente demande.

1.1.1. Veuillez valider si des coûts sont associés à l'abandon de ces anciens branchements.

**Réponse 1.1.1:**

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1 de la présente demande de renseignements.

1.1.2. Le cas échéant, veuillez indiquer si ces coûts sont intégrés dans l'analyse financière (référence (iv)).

**Réponse 1.1.2:**

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1 de la présente demande de renseignements.

1.1.3. Veuillez confirmer si des coûts résiduels seront associés à l'abandon de ces anciens branchements.

**Réponse 1.1.3:**

Enbridge Gaz Québec confirme qu'une fois les travaux d'abandon réalisés aucun coût résiduel ne sera associé aux branchements abandonnés.

1.1.4. Veuillez confirmer si EGQ conserve une responsabilité à l'égard de ces conduites abandonnées. Dans l'affirmative, veuillez identifier cette responsabilité et les coûts qui en découleront.

**Réponse 1.1.4 :**

EGQ procède à l'abandon des conduites conformément à ses procédures ainsi qu'aux normes et pratiques applicables en matière de sécurité des réseaux gaziers. Les conduites abandonnées ne présentent pas de risques en matière de sécurité comme cela pourrait être le cas pour une conduite active.

Par ailleurs, EGQ est membre d'Info-Excavation et s'assure que les bonnes pratiques de localisation sont mises en place lors d'excavations à proximité d'infrastructures de gaz actives. EGQ peut aider un tiers qui découvre une conduite afin de valider le statut actif ou non de cette conduite, mais cela n'engage pas EGQ à une responsabilité à l'égard des conduites qui ont été abandonnées conformément aux bonnes pratiques.

1.2 À la référence (ii), EGQ mentionne que le remplacement des branchements contribuera à réduire de façon significative la probabilité d'interventions urgentes, tout en limitant les coûts opérationnels qui y sont associés. Veuillez donner une estimation des coûts ainsi épargnés (un ordre de grandeur).

**Réponse 1.2 :**

Enbridge Gaz Québec réfère la Régie à la réponse 3.2 de la demande de renseignements no 2 de la Régie du dossier tarifaire 2026<sup>1</sup>, laquelle traite notamment des bénéfiques associés à la réduction des interventions urgentes.

En complément, EGQ souligne que les coûts qui pourraient être ainsi évités dépendent de plusieurs facteurs propres à chaque intervention et aux circonstances de chaque événement.

1.2.1. Veuillez élaborer sur les coûts ainsi épargnés.

**Réponse 1.2.1 :**

Enbridge Gaz Québec réfère la Régie à la réponse 1.2 de la présente demande de renseignements.

1.2.2. Veuillez donner un exemple d'une intervention urgente hypothétique.

**Réponse 1.2.2 :**

À titre d'exemple, une fuite sur un branchement en service peut survenir en période hivernale à la suite de la dégradation du matériau. Une telle situation peut nécessiter :

- une intervention d'urgence pour sécuriser le site (mise hors service, purge, sécurisation du périmètre) ;

---

<sup>1</sup> Dossier R-4303-2025, pièce [B-0108](#), EGQ-27, Document 2, pages 9 et 10 de 33.

- l'excavation immédiate du branchement, souvent dans un sol gelé ou sous une chaussée en service ;
- le remplacement partiel ou complet du branchement dans des conditions de chantier restreintes ;
- une coordination rapide avec les services municipaux pour la gestion de la circulation et la remise en état temporaire de la chaussée, les travaux de réfection permanente pouvant devoir être reportés en raison des conditions hivernales.

Dans ce contexte, les travaux doivent être réalisés rapidement et sans possibilité d'optimisation ou d'autres travaux planifiés, ce qui réduit significativement l'efficacité opérationnelle comparativement à un remplacement planifié dans le cadre d'un projet intégré. De manière générale, les interventions d'urgence présentent ainsi un coût significativement plus élevé que celui de travaux planifiés équivalents. En privilégiant une approche proactive, EGQ réduit la fréquence de ces événements et optimise les coûts globaux d'exploitation du réseau, tout en améliorant la sécurité et la fiabilité du réseau.

1.3 Veuillez indiquer si le Projet s'inscrit conformément à la stratégie d'intégrité d'EGQ déposée au dossier tarifaire 2026 (référence (v)).

**Réponse 1.3 :**

EGQ confirme que le Projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'intégrité des actifs d'EGQ déposée au dossier tarifaire 2026. Le distributeur rappelle que dans la mesure où il privilégie une approche proactive visant le remplacement d'infrastructures à risque afin d'en assurer la sécurité, la fiabilité et une gestion efficace des coûts d'exploitation à long terme.

1.4 Veuillez préciser comment a été retenu l'entrepreneur spécialisé pour la réalisation du projet (référence (iii)), notamment si EGQ a fait un appel d'offres pour retenir cet entrepreneur. Veuillez expliquer dans quelle mesure la démarche retenue par EGQ permet de minimiser les coûts du Projet.

**Réponse 1.4 :**

Enbridge Gas procède périodiquement à un appel d'offres afin de sélectionner un entrepreneur qualifié en construction pour la réalisation de travaux sur son réseau pour la durée du contrat. Dans ce cadre rigoureux et structuré, les entrepreneurs intéressés sont appelés à déposer une soumission comprenant notamment une grille de prix pour les différentes activités pouvant être réalisées. Les soumissions sont évaluées selon des critères prédéfinis, incluant la compétence technique, l'expérience, la conformité aux exigences ainsi que le rapport qualité-prix.

**Le recours à un processus d'appel d'offres concurrentiel permet de retenir un entrepreneur offrant une valeur globale optimale et contribue ainsi à la maîtrise des coûts du Projet. De plus, le volume de travaux combiné à celui d'Enbridge Gas permet de bénéficier d'économies d'échelle et de conditions de marché avantageuses, contribuant également à l'obtention de prix concurrentiels pour les travaux visés.**

1.4.1. Veuillez indiquer si EGQ a été en mesure d'obtenir le meilleur prix possible pour les services entrepreneurs.

**Réponse 1.4.1 :**

**Oui. En complément, EGQ réfère la Régie à la réponse 1.4 de la présente demande de renseignements.**

**SOLUTION ALTERNATIVE**

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0005, p. 10.
  - (ii) Pièce B-0005, p. 8;
  - (iii) Pièce B-0005, p. 8.

**Préambule :**

(i) « Lors de l'analyse du Projet, EGQ disposait très peu d'alternatives. Deux options étaient envisageables dans les circonstances, bien que le distributeur n'ait identifié qu'une seule réelle option viable :

1. Remplacement de la conduite existante par une nouvelle conduite, celle-ci installée du côté opposé à la conduite existante;
2. Installation de la nouvelle conduite directement à côté de la conduite existante.

*L'option 1 a été retenue par EGQ puisqu'elle représente la seule solution techniquement et opérationnellement viable compte tenu des caractéristiques du Projet.*

*À l'inverse, l'option 2 présente des contraintes majeures, sans générer d'avantages significatifs sur le plan des coûts, et ne peut donc être considérée comme une option viable. Cette approche engendre des impacts importants en matière de coûts, d'échéancier et de sécurité. En effet, toute intervention à côté d'une conduite de gaz en service exige son repérage préalable au moyen de techniques d'excavation douce, telles que l'hydro vac ou l'excavation manuelle, ce qui augmente considérablement les coûts et prolonge la durée des travaux. Ces impacts seraient d'autant plus importants si la nouvelle conduite devait être installée du même côté que les autres infrastructures souterraines, en raison des risques accrus d'accrochage et de conflits avec les services existants.*

*De plus, les travaux réalisés à proximité d'une conduite de gaz active doivent progresser à un rythme fortement ralenti pour respecter les exigences de sécurité. Par ailleurs, l'abandon préalable de la conduite existante afin de procéder à l'installation de la nouvelle entraînerait une interruption prolongée du service de gaz naturel pour les clients, pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans le cadre de ce projet. Ces impacts cumulés rendent cette option peu souhaitable et non recommandée. » [nous soulignons]*

(ii) « Le distributeur s'est également appuyé sur son expérience ainsi que sur les coûts de projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années. »

(iii) EGQ présente le tableau de la répartition des coûts selon la nature des travaux.

#### **Demandes :**

2.1 Veuillez fournir les coûts estimés de la solution 2.

#### **Réponse 2.1 :**

**Lors de l'analyse du Projet, EGQ a évalué l'option 2 à haut niveau sur la base de l'expérience opérationnelle du distributeur ainsi que sur des projets réalisés au cours des dernières années comportant des caractéristiques similaires.**

**À titre indicatif, cette analyse a permis d'estimer que les coûts associés à l'option 2 auraient été de l'ordre de grandeur de 40 % à 60 % supérieurs à ceux de la solution retenue, selon les conditions d'exécution anticipées.**

**Les contraintes associées à des travaux réalisés à proximité immédiate d'une conduite de gaz en service — notamment par le recours à des méthodes d'excavation douce, un rythme d'exécution des travaux plus lent afin de respecter les exigences accrues en matière de sécurité — entraînent des impacts significatifs sur les coûts et l'échéancier. Considérant l'absence d'avantages compensatoires et les considérations d'ordre technique, opérationnel et économique, EGQ a retenu l'option 1 comme étant la seule solution viable pour la réalisation du Projet.**

2.2 Veuillez présenter une comparaison des calendriers de réalisation des deux solutions.

#### **Réponse 2.2 :**

**Un calendrier détaillé n'a pas été établi pour l'option 2. Basé sur l'expérience opérationnelle du distributeur et des caractéristiques du Projet, il était évident pour EGQ que la nécessité de procéder au moyen de méthodes d'excavation douce sur l'ensemble de la conduite principale entraînerait des délais significatifs par rapport à la solution proposée, de l'ordre de 40% à 60%**

plus longs. Malgré cela, EGQ a élaboré un tableau de haut niveau présentant un calendrier hypothétique basé sur l'option 2 :

Activités - Option 2	Début	Fin
Planification du projet	Octobre 2025	Avril 2026
Obtention de permis de la ville de Gatineau	Mai 2026	Mai 2026
Travail sur rue Bourgeau N	Juillet 2026	Janvier 2027
Restauration des lieux	Mai 2027	Août 2027

Ces délais additionnels s'expliquent notamment par le ralentissement des travaux requis à proximité d'une conduite en service ainsi que par les contraintes opérationnelles associées aux méthodes d'excavation spécialisées. À cela s'ajoute l'entretien des réfections temporaires durant la période hivernale. Étant donné que la majeure partie de l'option 2 allonge le processus d'installation de la conduite principale, on repousse finalement les remplacements de branchement qui sont, de toute façon, effectués vers la fin du projet. Si ceux-ci doivent être réalisés pendant la période visée par le « *winter rule* », il devient alors nécessaire de coordonner avec les clients des interruptions de service.

2.3 À la référence (ii), EGQ mentionne qu'il s'est notamment appuyé sur les coûts de projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années. Veuillez fournir une liste de projets comparables et pour chacun la répartition des coûts selon le niveau de détail de la référence (iii).

**Réponse 2.3 : Au cours des 5 dernières années, le projet le plus similaire est le Projet Croissant de la Paix et rue de la Sarthe<sup>2</sup>.**

Par ailleurs, bien qu'EGQ réalise régulièrement des travaux de remplacement ou de relocalisation d'infrastructures gazières, les autres projets présentant certaines caractéristiques comparables étaient d'une envergure inférieure au seuil nécessitant une autorisation spécifique de la Régie.

---

<sup>2</sup> Le projet Croissant de la Paix et rue de la Sarthe, soumis à la Régie en 2025 (voir dossier R-4301-2025), contient une présentation de la répartition des coûts similaire à la référence (iii) dans le cadre de la réponse à la demande de renseignement no. 1 de la Régie, à la pièce [B-0010](#).

2.3.1. Pour chacun de ces projets, veuillez fournir une estimation des coûts par mètre de conduite (total coût du projet/nombre de mètres de conduite).

**Réponse 2.3.1 :**

En premier lieu, EGQ tient à souligner que l'indicateur demandé par la Régie, relatif au coût total séparé par mètre de conduite, présente des limites pour comparer des projets.

En effet, bien que les projets comportent des similarités quant à la nature des travaux, leurs coûts sont influencés par des facteurs qui sont spécifiques à chaque chantier, tels que l'environnement (milieu urbain ou rural, présence de pavage vs gazon, présence de roches dans le sol, etc), la densité des branchements, la présence d'autres infrastructures souterraines, ainsi que l'ampleur des travaux de remise en état. Un projet de moindre longueur en milieu urbain dense peut s'avérer, par exemple, beaucoup plus coûteux qu'un projet plus long dans un milieu rural. Par conséquent, un indicateur basé uniquement sur le nombre de mètres de conduite peut s'avérer hasardeux.

Toutefois, afin de permettre à la Régie d'apprécier la comparabilité du présent projet avec celui du Croissant de la Paix et de la rue de la Sarthe, EGQ a calculé un indicateur alternatif basé sur le coût moyen journalier des services d'entrepreneur (temps et matériel), qui reflète plus adéquatement la réalité d'exécution de ces travaux.

Dans le cadre du projet de la Sarthe et croissant de la Paix, le coût moyen journalier d'entrepreneur de ces travaux était de 15 891,90 \$/jour pour 54 jours de travaux.

Le présent projet, similaire en termes de travaux à réaliser et également estimé en temps et matériel, présente un estimé des coûts d'entrepreneur à 15 941,75 \$/jour pour 99 jours de travaux, soit un niveau de coût comparable entre les deux projets.

## GESTION DES RISQUES

**3. Référence :** Pièce B-0005, p. 8.

**Préambule :**

EGQ présente le tableau de la répartition des coûts selon la nature des travaux, notamment la contingence.

**Demandes :**

3.1 Veuillez préciser les facteurs de risque identifiés du Projet pour le calcul de la contingence.

**Réponse 3.1 :**

La contingence tient compte des risques généralement associés à la réalisation d'un projet de cette nature. Elle inclut, notamment :

- Les conditions du sol rencontrées lors des travaux d'excavation ;
- des ajustements mineurs à l'emplacement de la conduite à installer en raison des conditions souterraines observées sur le terrain ;
- des conditions météorologiques modérées pouvant ralentir ou perturber les travaux ;
- Des ajustements mineurs aux méthodes de travail ou aux heures de travail découlant des conditions imposées lors de l'octroi des permis requis. À titre d'exemple, certaines conditions associées aux permis municipaux ne sont connues qu'après le dépôt de la demande d'autorisation auprès de la Régie.

3.2 Veuillez indiquer les probabilités d'occurrence de ces facteurs de risque du Projet.

**Réponse 3.2 :**

EGQ ne détermine pas de probabilité d'occurrence propre à chacun des facteurs de risque identifiés. Pour ce type de projet, la contingence est établie sur la base de l'expérience acquise lors de la réalisation de projets similaires et tient compte des risques généralement associés à ce type de travaux.

Les facteurs de risque dont la réalisation est attendue à 100 % sont inclus dans l'estimé de base. Les facteurs de risque connus qui ayant une probabilité élevée de se matérialiser dans un projet typique sont inclus dans la contingence. Les facteurs de risque inconnus ou exceptionnels (ex. guerre, tornade ou grève générale) ne sont pas inclus dans la contingence ni dans l'estimé.

3.3 Veuillez expliquer de quelle manière ces facteurs de risque ont été pris en compte dans l'estimation de la contingence du Projet.

**Réponse 3.3 :**

EGQ réfère la Régie à la réponse 3.2 de la présente demande de renseignements.

3.4 Veuillez préciser si l'estimation de la provision est jugée suffisante, compte tenu des facteurs de risque identifiés du Projet.

**Réponse 3.4 :**

EGQ considère que l'estimation présente un niveau de contingence adéquat pour un projet typique de cette nature. L'estimation a été préparée à partir des informations disponibles au moment de son élaboration. De plus, une visite des lieux a été effectuée avec notre entrepreneur afin d'évaluer les travaux projetés et identifier les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur les coûts du Projet.

À titre d'exemple, lors de l'analyse du présent projet, la présence potentielle de roche a été prise en considération dans l'estimation. En effet, plusieurs projets dans le secteur d'Aylmer ont été réalisés dans des conditions de sol présentant une présence significative de roche. Cette expérience a été prise en compte dans l'élaboration de l'estimation et de la contingence du Projet.

## DESCRIPTION DU PROJET

4. Référence : Pièce B-0005, p. 4.

**Préambule :**

*« Ces infrastructures ont été installées dans les années 1970 et sont composées de conduites principales ainsi que de branchements en polyéthylène de type Aldyl-A. Ce matériau, l'une des plus anciennes résines plastiques utilisées dans le réseau de distribution de gaz naturel d'EGQ, n'est plus utilisé depuis 1982, en raison de sa sensibilité accrue à la propagation lente de fissures (« slow crack growth »).*

[...]

*Le Projet s'inscrit dans une approche de gestion proactive de l'intégrité des actifs. Bien que les infrastructures visées ne présentent pas de danger imminent, le maintien en service prolongé des installations existantes augmenterait progressivement la probabilité d'incidents, tels que des fuites ou des ruptures. De telles situations sont généralement plus coûteuses, plus perturbatrices pour la clientèle et comportent un profil de risque accru, pouvant entraîner des conséquences graves. En ce sens, la réalisation du Projet permet de privilégier une intervention planifiée, visant à réduire les risques tout en limitant les travaux correctifs d'urgence, en limitant les interruptions imprévues pour la clientèle et en optimisant les coûts globaux d'exploitation et d'entretien.* »  
[nous soulignons]

**Demandes :**

4.1 Veuillez préciser si le matériau Aldyl-A, installé dans les années 70 et qui n'est plus utilisé depuis 1982 par Enbridge, a été également utilisé par d'autres distributeurs de gaz dans d'autres juridictions, et que la problématique qui apparaît 50 ans plus tard est identique à celle vécue par ces autres distributeurs.

**Réponse 4.1 :**

EGQ confirme que le matériau Aldyl-A a été largement utilisé par plusieurs distributeurs de gaz en Amérique du Nord, notamment par Enbridge Gas Ontario ainsi que dans certaines de ses juridictions aux États-Unis, dont l'Utah et l'Ohio. Les problématiques observées aujourd'hui, notamment celles liées au phénomène de « slow crack growth », sont reconnues dans l'industrie et sont comparables à celles rencontrées par d'autres distributeurs exploitant des infrastructures de même génération.

4.1.1. Le cas échéant, veuillez fournir des références et de la documentation sur les solutions à la problématique de « slow crack growth ».

**Réponse 4.1.1 :**

La problématique du « slow crack growth » (SCG) affectant les conduites en polyéthylène de type Aldyl-A est bien documentée dans la littérature technique et reconnue à l'échelle de l'industrie nord-américaine.

Plusieurs organismes et publications, notamment :

- la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA),
- l'American Gas Association (AGA),
- ainsi que des études techniques portant sur le vieillissement des résines de première génération, confirment que les conduites en Aldyl-A sont susceptibles de subir des mécanismes de fissuration lente sous contrainte au fil du temps.

Ces phénomènes ont été observés de manière similaire par plusieurs distributeurs de gaz en Amérique du Nord, notamment Enbridge Gas Ontario, ainsi que dans certaines juridictions aux États-Unis. En réponse à ces constats, les meilleures pratiques reconnues dans l'industrie prévoient la mise en œuvre de programmes de gestion proactive, incluant la surveillance ciblée et, ultimement, le remplacement des infrastructures concernées.

4.1.2. Veuillez indiquer si une durée de vie de 50 ans pour ce type de conduite est dans la norme, ou si elle est plus courte qu'attendue.

**Réponse 4.1.2 :**

La durée de vie des conduites en polyéthylène de type Aldyl-A ne peut être interprétée comme une valeur fixe, puisqu'elle dépend de plusieurs facteurs, notamment les conditions d'installation, d'exploitation et les contraintes mécaniques subies par la conduite. Ainsi, bien que certaines conduites puissent demeurer en service pendant plusieurs décennies (de l'ordre de 40 à 50 ans), l'expérience de l'industrie démontre que la probabilité de défaillance augmente avec le temps, notamment en raison du vieillissement du matériau.

4.2 Veuillez indiquer si la littérature confirme que le remplacement complet de la conduite rendue à ce stade de dégradation est la seule solution à cette problématique.

**Réponse 4.2 :**

L'approche adoptée par EGQ — consistant à remplacer de façon proactive les infrastructures en Aldyl-A — est conforme aux pratiques reconnues dans l'industrie visant à réduire les risques de défaillance prématurée et à assurer la sécurité et la fiabilité du réseau à long terme. Par ailleurs, compte tenu des mécanismes de dégradation associés au phénomène de « slow crack growth », les conduites et branchements en Aldyl-A ne peuvent faire l'objet de réparations durables permettant d'assurer leur intégrité à long terme. Ainsi, le remplacement complet de ces infrastructures constitue la seule solution reconnue pour éliminer de manière définitive le risque de défaillance associé à ce type de matériau.

4.3 Considérant que les infrastructures visées ne présentent pas de danger imminent, veuillez confirmer si ces travaux sont planifiés en coordination avec le plan de réfection de la municipalité ou d'autres utilités publiques.

**Réponse 4.3 :**

EGQ communique régulièrement avec la Ville de Gatineau afin de coordonner les travaux d'infrastructure et de minimiser les impacts sur la chaussée. La Stratégie d'intégrité d'EGQ suit le même processus de planification et d'exécution que les autres travaux d'EGQ, conformément aux termes de l'entente conclue entre EGQ et la Ville de Gatineau.

4.3.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment les économies sur les coûts d'excavation et/ou d'asphaltage sont prises en compte entre les différents services publics et la municipalité, et élaborer sur les avantages d'une telle gestion des travaux au niveau de la sécurité publique en prévenant l'apparition de fissures et de nids de poules dans le revêtement de la rue dont l'intégrité n'est pas affectée par des travaux successifs.

**Réponse 4.3.1 :**

EGQ réfère la Régie à la réponse 4.3 de la présente demande de renseignements.

4.3.2. Dans la négative, veuillez justifier.

**Réponse 4.3.2 :**

**EGQ réfère la Régie à la réponse 4.3 de la présente demande de renseignements.**

**5. Référence :** Pièce B-0005, p. 5 et 6.

**Préambule :**

« Le fait que certains branchements en Aldyl-A demeurent temporairement en service ailleurs sur le réseau reflète une priorisation fondée sur le niveau de risque, et non une absence d'enjeu. »

[...]

*Le Projet prévoit le remplacement d'une conduite principale ainsi que de 103 branchements sur le réseau gazier du distributeur afin notamment d'en assurer l'intégrité et la sécurité. Ces branchements, installés en Aldyl-A, étaient couramment utilisés dans les années 1970. Conformément à l'orientation adoptée par Enbridge Gas, EGQ a établi comme priorité le remplacement complet des sections de plastique de type Aldyl-A sur son réseau dans le but d'éliminer les risques de défaillances prématurées. Le présent Projet prévoit le remplacement de la conduite existante par l'installation d'une nouvelle conduite située à l'opposé de la conduite existante sur le tronçon concerné. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

5.1 Veuillez clarifier la phrase soulignée en précisant pour quelles raisons la rue Bourgeau Nord est différente des autres branchements « temporairement en service » ailleurs sur le réseau.

**Réponse 5.1 :**

**La rue Bourgeau Nord présente des caractéristiques similaires aux autres secteurs du réseau où des branchements en Aldyl-A demeurent en service. Le maintien temporaire de ces infrastructures s'explique par une priorisation des interventions fondée sur le niveau de risque. Ces autres branchements feront l'objet d'un remplacement progressif dans le cadre du programme pluriannuel d'EGQ, visant l'élimination de ce type d'actifs, conformément à sa Stratégie d'intégrité.**

5.2 Veuillez justifier d'avoir priorisé le tronçon de la rue Bourgeau Nord.

**Réponse 5.2 :**

La priorisation du tronçon de la rue Bourgeau Nord s'inscrit dans une approche de remplacement progressif des infrastructures en Aldyl-A. EGQ prévoit également déposer ultérieurement une demande d'investissement visant le remplacement des derniers branchements de type Aldyl-A sur son réseau. Cette séquence permet à EGQ d'assurer une continuité opérationnelle et de poursuivre de manière cohérente l'élimination des infrastructures en Aldyl-A dans son réseau.

5.3 Veuillez indiquer si l'ensemble des installations réalisées avant 1982 en Aldyl-A devront être remplacées.

**Réponse 5.3 :**

L'ensemble des installations en polyéthylène de type Aldyl-A, installées avant 1982, font l'objet d'un remplacement progressif par EGQ, conformément à sa stratégie de gestion proactive de l'intégrité des actifs, laquelle vise à réduire les risques de défaillance et à assurer la fiabilité du réseau à long terme.

5.3.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser si ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de remplacement de l'ensemble des conduites en Aldyl-A planifié sur plusieurs années. Veuillez élaborer.

**Réponse 5.3.1 :**

Le remplacement des infrastructures en Aldyl-A s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel fondé sur une priorisation des interventions basée sur le risque et visant l'élimination progressive de ce type d'actifs sur l'ensemble du réseau. Ce programme est conforme à la Stratégie de gestion de l'intégrité des actifs déposée par EGQ dans le cadre du dossier tarifaire 2026, laquelle privilégie une approche proactive de remplacement des infrastructures présentant un profil de risque accru. Il permet ainsi à EGQ de planifier et d'exécuter les interventions de manière cohérente, en assurant la sécurité du réseau, la fiabilité du service et une gestion efficiente des ressources.

5.4 La Régie comprend que le choix d'enfouir la nouvelle conduite de l'autre côté de la rue par rapport à l'ancienne permet d'éviter les risques associés à des travaux d'excavation du côté de l'ancienne alors qu'il y a d'autres services publics enfouis et que la conduite existante continuera d'être sous pression de gaz pour alimenter la clientèle pendant les travaux. Veuillez indiquer s'il y a de la clientèle desservie par EGQ des deux côtés de la rue.

#### Réponse 5.4:

**Toutes les adresses situées des deux côtés de la rue, à l'exception d'une seule, sont raccordées au réseau de gaz principal.**

- 5.4.1. Dans l'affirmative, veuillez confirmer qu'il faudra quand même procéder à des excavations perpendiculaires et au même niveau que l'ancienne conduite, face à chaque numéro civique desservi du même côté que l'ancienne conduite, pour remplacer la conduite d'alimentation des clients. Veuillez expliquer également si les avantages et les économies d'enfouir la nouvelle conduite de l'autre côté de la rue demeurent.

#### Réponse 5.4.1:

**Étant donné que 104 des 107 branchements sont remplacés en raison de leur matériau de type Aldyl-A, des travaux comparables seront requis des deux côtés de la rue. Toutefois, des travaux réalisés à proximité de la conduite existante nécessiteraient son dégagement complet, impliquant l'utilisation de méthodes d'excavation douce (manuelle ou par hydro-excavation), ce qui entraînerait des coûts additionnels.**

**De plus, les travaux à proximité d'une conduite en service sont susceptibles de ralentir l'avancement du chantier; cela se traduirait également par une augmentation des coûts du projet. Les avantages associés à l'implantation de la conduite de l'autre côté de la rue demeurent, puisque le raccordement des branchements nécessite, d'une manière ou d'une autre, des excavations traversant la rue. Par ailleurs, l'absence d'utilités publiques souterraines du côté opposé permet d'optimiser le rythme d'installation.**

**6. Référence :** B-0005, p. 6, 10 et 12.

#### **Préambule :**

*« L'ancienne conduite en plastique de type Aldyl-A, de même que les anciens branchements, seront ensuite abandonnés une fois les travaux complétés. Cette mesure vise à réduire les risques pour la sécurité, à assurer la fiabilité du service à la clientèle et à soutenir une gestion responsable des investissements du distributeur.*

[...]

1. *Remplacement de la conduite existante par une nouvelle conduite, celle-ci installée du côté opposé à la conduite existante;*
2. *Installation de la nouvelle conduite directement à côté de la conduite existante.*

[...]

*L'option 1 a été retenue par EGQ puisqu'elle représente la seule solution techniquement et opérationnellement viable compte tenu des caractéristiques du Projet. À l'inverse, l'option 2 présente des contraintes majeures, sans générer d'avantages significatifs sur le plan des coûts, et ne peut donc être considérée comme une option viable. Cette approche engendre des impacts importants en matière de coûts, d'échéancier et de sécurité. En effet, toute intervention à côté d'une conduite de gaz en service exige son repérage préalable au moyen de techniques d'excavation douce, telles que l'hydro vac ou l'excavation manuelle, ce qui augmente considérablement les coûts et prolonge la durée des travaux. Ces impacts seraient d'autant plus importants si la nouvelle conduite devait être installée du même côté que les autres infrastructures souterraines, en raison des risques accrus d'accrochage et de conflits avec les services existants. De plus, les travaux réalisés à proximité d'une conduite de gaz active doivent progresser à un rythme fortement ralenti pour respecter les exigences de sécurité. Par ailleurs, l'abandon préalable de la conduite existante afin de procéder à l'installation de la nouvelle entraînerait une interruption prolongée du service de gaz naturel pour les clients, pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans le cadre de ce projet. Ces impacts cumulés rendent cette option peu souhaitable et non recommandée.*

[...]

Outre l'autorisation de la Régie, l'autorisation requise pour réaliser le Projet est la suivante :

- *Permis de la Ville de Gatineau »*

#### **Demandes :**

L'Option1 nécessite d'abandonner une vieille conduite pour une durée indéterminée, même si elle est de petit diamètre.

6.1 Veuillez préciser si cet aspect du projet est inclus dans la demande de permis déposée auprès de la Ville de Gatineau. Le cas échéant, veuillez indiquer à quel moment ce permis est attendu et si cette pratique sera vraisemblablement autorisée.

#### **Réponse 6.1:**

**Une demande de consentement municipal auprès de la Ville de Gatineau est prévue à l'étape de planification. Des plans illustrant la localisation des conduites à abandonner sont alors transmis à la Ville pour information préalable à la délivrance du permis. L'abandon en place de conduites désuètes constitue une pratique courante dans l'industrie permettant notamment**

**de réduire considérablement les coûts et les impacts sur la chaussée, les entrées, les arbres, les trottoirs, le terrassement, et les autres utilités enfouies. Cette pratique est acceptée et couramment appliquée par la municipalité.**

6.2 Veuillez indiquer si cette pratique est également la norme pour d'autres distributeurs de gaz dans d'autres juridictions.

**Réponse 6.2:**

**EGQ réfère la Régie à la réponse 6.1 de la présente demande de renseignements.**

6.3 Veuillez confirmer si l'abandon de vieilles conduites est autorisé par la municipalité. Veuillez valider si une autorisation est nécessaire.

**Réponse 6.3:**

**EGQ réfère la Régie à la réponse 6.1 de la présente demande de renseignements.**

6.4 Veuillez confirmer si l'abandon de conduites pourrait affecter la détection d'autres conduites existantes dans le cadre de travaux futurs. Veuillez élaborer.

**Réponse 6.4:**

**Une fois déconnectées du réseau, les conduites abandonnées n'affectent pas la détection des conduites existantes. Les méthodes de localisation utilisées ciblent principalement les infrastructures en service. EGQ n'anticipe pas d'enjeu significatif à cet égard.**

6.5 Veuillez indiquer dans quelle mesure la présence d'une conduite de gaz abandonnée pourrait représenter des enjeux lors de la réalisation de futurs travaux publics.

**Réponse 6.5:**

**L'adhérence aux pratiques décrites dans le Cahier des directives pour les travaux à proximité des infrastructures souterraines d'Info-Excavation<sup>3</sup>, ainsi que le respect des consignes remises aux entrepreneurs dans le cadre d'une demande de localisation, permettent de considérer les enjeux liés à la présence de conduites de gaz abandonnées comme étant faibles.**

---

<sup>3</sup> <https://www.info-ex.com/pratiques-dexcellence-ccga-2022/>